



# CLUB ATHLETIQUE MUNICIPAL DE BORDEAUX

## SECTION PLONGEE SOUS-MARINE

Siret 781 843 909 0024 Jeunesse et Sports N° 10217 APS N° ET001754 F.F.E.S.S.M. 02 33 00 62



Siege Social : 7, rue André Maginot – 33200 Bordeaux – Tel/Fax : 05 56 02 38 38  
E-mail : [contact@cam-bordeaux.com](mailto:contact@cam-bordeaux.com) Site web : [www.cam-bordeaux.com](http://www.cam-bordeaux.com)

### FICHE D'INSCRIPTION 2021-2022

LICENCE N°

NOM : ..... Prénom.....

Né(e) le..... à.....

Adresse : .....

Code Postal..... Ville : .....

Téléphone domicile.....

Portable.....

ADRESSE E.MAIL :

Personne à prévenir en cas d'accident : .....

Adresse : ..... Tel.....

### NIVEAU AU JOUR DE L'INSCRIPTION

Niveau plongeur..... Niveau enseignant.....

Qualification NITROX.....

Niveau préparé.....

### **CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES PAR TOUT MEDECIN**

- l'original sera à conserver avec la licence par l'adhérent
- Un duplicata ou scan sera remis impérativement au secrétariat du club.

CERTIFICAT MEDICAL ETABLI LE : ..... VALABLE JUSQU'AU .....

- Sauf avis contraire et écrit de votre part, le C.A.M. OMNISPORTS et le C.A.M. PLONGEE se réservent le droit de diffuser les images prises dans le cadre de l'activité sportive sur les différents supports de communication mis à leur disposition.
- Les données à caractère personnel que l'adhérent fournit lors de son inscription, sont traitées pour les besoins administratifs par un processus informatisé et conservées sur un fichier informatique. Ces données ne sont, en aucun cas, communiquées à des tiers extérieurs, sans rapport avec la section plongée et ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

#### **En adhérant au C.A.M. PLONGEE SOUS-MARINE, je m'engage à respecter**

- Les statuts et le règlement intérieur du C.A.M. OMNISPORTS (à consulter auprès de la secrétaire ou sur demande)
- Le règlement intérieur de la section PLONGEE SOUS-MARINE. (Affiché dans le local technique – remis lors de toute nouvelle inscription)
- Les statuts et règlements de la F.F.E.S.S.M. La réglementation en vigueur en matière de plongée et de pêche sous-marine.

**L'ACCES AU CLUB EST SUBORDONNE AU PAIEMENT DE LA COTISATION (VOIR AU VERSO)**

DATE ET SIGNATURE :

## MONTANT DES COTISATIONS SAISON 2021-2022

	LICENCE	COTISATION CLUB
NOUVEL ADHERENT	40,74 €	162 €
RENOUVELLEMENT COTISATION « adhérent » à partir de la 2 <sup>ème</sup> année	40,74 €	151 €
COTISATION « CADRE » ou « CADRE-ENSEIGNANT » <i>( Sous réserve d'accord du Comité Directeur )</i>	40,74 €	100 €
COTISATION « ETUDIANT » (plus de 18 ans)	40,74 €	134 €
COTISATION « FAMILLE » - JEUNES dont les parents sont inscrits au club • De 16 à 18 ans..... • De 12 à 16 ans <i>(Sous réserve d'accord du Comité Directeur)</i>	40,74 € 25,77 €	119 € 89 €

### CHOIX DE L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS

*Je certifie avoir été informé de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurances « Individuelle Accidents » ayant notamment pour objet de proposer des garanties pour mes propres dommages corporels.*

- Je suis déjà assuré auprès d'une compagnie de mon choix

signature

- Je ne désire pas d'assurance « INDIVIDUELLE ACCIDENTS »

signature

- Je choisis la formule :

▪ (voir capitaux soit auprès du secrétariat – soit sur le site du Cabinet LAFONT)

LOISIR 1.....	<b>20.00 €</b>		LOISIR TOP 1.....	<b>39.00 €</b>	
LOISIR 2 .....	<b>25.00 €</b>		LOISIR TOP 2 .....	<b>50.00 €</b>	
LOISIR 3.....	<b>42.00 €</b>		LOISIR TOP 3.....	<b>83.00 €</b>	

### MONTANT DE LA COTISATION DUE

*N.B. – Le règlement en trois fois est possible*

**IMPERATIF !!!** *Ne rédigez pas vos chèques avant de connaître la répartition de votre règlement*

LICENCE	
COTISATION CLUB	
ASSURANCE	
<b>TOTAL</b>	

**RAPPEL : Le matériel prêté par le CAM PLONGEE ne peut être utilisé que pour les activités organisées par le club à l'exclusion de toute utilisation à des fins personnelles.**